

PROCÈS VERBAL

DU 12 mars 2020

Le douze mars de l'an deux mille vingt, à 20h00, le Conseil Municipal de LUSSAGNET, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie, salle de réunion, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude LAFITE, Maire.

Date de convocation : Le 2 mars 2020 - **Date d'affichage** : le 2 mars 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 5

Présent - J-Claude LAFITE , Maire - - Guillaume LABORDE

- Myriam LAFITE (Épouse BALDIN). Thierry DABADIE- Fabien COLARD

Excusé : 0

Absent : 0

ORDRE du JOUR :

Approbation de la dernière séance du 16 janvier 2020

- Délib 2019-04: Compte de gestion du receveur- exercice 2019
- Délib 2019-05: Vote du Compte Administratif 2019
- Délib 2019-06: Affectation des résultats de l'exercice 2019

Désignation d'un(e) Secrétaire de séance.

Mme LAFITE myriam a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

.....

← 1) - Approbation du compte rendu de la réunion du 16 janvier 2020.

- M. le maire évoque que le compte rendu de la séance du 16 janvier 2020 été adressé à l'ensemble des Élus et demande si ce document appelle à des remarques.

Conformément à l'article L,2121-14 du CGCT, il conviendrait que le conseil municipal élise un président de séance pour examiner et débattre du compte de gestion du receveur et du compte administratif 2019 afin de les soumettre au vote,

Thierry DABADIE a été nommé Président de séance.
Approuvé à l'unanimité

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2019 – Délib n° 2020-04

M. DABADIE Thierry le Président de séance rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable et de l'ordonnateur présente le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019 dressé par M le Trésorier Municipal et constate :

Que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Président Mr DABADIE Thierry

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Hors la présence de M. Jean-Claude LAFITE, Maire
LE CONSEIL MUNICIPAL ,
Après en avoir délibéré à la l'unanimité des membres présents,**

- DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – Délib n° 2020- 05

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M DABADIE Thierry, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, il s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	132 303,42
	Réalisé :	57 174,62
	Reste à réaliser :	65 222,42
Recettes	Prévu :	132 303,42
	Réalisé :	23 331,02
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	268 992,38
	Réalisé :	106 395,35
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	268 992,38
	Réalisé :	124 678,77
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	9 643,50
Fonctionnement :	183 659,80
Résultat global :	195 303,30

Après présentation du Compte Administratif de 2019, Mr le président propose au conseil municipal d'approuver le Compte Administratif de 2019.

**Hors la présence de M. Jean-Claude LAFITE, Maire
LE CONSEIL MUNICIPAL ,
Après en avoir délibéré à la l'unanimité des membres présents,**

concordent en tout point avec le Compte de Gestion dont la présentation faite ci-dessus peut se résumer ainsi :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019 – Délib n° 2019-06

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr DABADIE Thierry, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2019 par délibérations (n° 2019-01 et 2019-02)

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	18 283,42
- un excédent reporté de :	165 376,38
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	183 659,80
- un excédent d'investissement de :	9 643,50
- un déficit des restes à réaliser de :	65 222,42
Soit un besoin de financement de :	0,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	183 659,80
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	55 578,95
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	128 080,88
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) / EXCÉDENT	9 643,50

